



Direction départementale des  
services vétérinaires de Haute-Loire  
3 chemin du Fieu  
B.P. 348  
43012 LE PUY EN VELAY  
Tél. : 04 71 05 32 32  
Fax : 04 71 05 59 01

Mél : DDSV43@agriculture.gouv.fr

**ARRETE N° DDSV 2009-13**  
**fixant la liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale d'un chien**

**Le Préfet de la Haute-Loire,**

Vu la loi n°2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, et notamment les articles 25 et 26 ;

VU le code rural et notamment les articles L.211-11, L.211-13-1, L.211-14-1 et 2, D.211-3-1 et 2 ;

VU l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L. 211-14-1 du code rural ;

VU l'arrêté n° DDSV 2007-122 du 10 décembre 2007 fixant la liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale d'un chien ;

VU l'arrêté Préfectoral N° D.A.I./B3/2008/133 du 1<sup>er</sup> septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur André KLEIN, Directeur Départemental des Services Vétérinaires de la Haute-Loire ;

VU les demandes de vétérinaires du département de la Haute-Loire satisfaisant aux conditions de recevabilité ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services Vétérinaires,

**A R R E T E**

Article 1 : La liste des vétérinaires habilités dans le département de la Haute-Loire à réaliser l'évaluation comportementale d'un chien prescrite en application des articles L 211-13-1 ou L.211-14-1 et 2 du code rural est définie en annexe.

Article 2 : Le détenteur de l'animal, pour lequel cette évaluation comportementale est exigée, choisit le vétérinaire dans la liste du département où il est domicilié. Les frais d'évaluation sont à la charge du détenteur de l'animal.

Article 3 : L'arrêté n° DDSV 2007-122 du 10 décembre 2007 est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Haute-Loire, le Directeur Départemental des Services Vétérinaires, le Président du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires Auvergne et les maires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et conservé au siège de l'ordre régional des vétérinaires Auvergne.

Fait au Puy-en-Velay, le 05 mars 2009

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires,

Dr André KLEIN

Annexe : Liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale d'un chien prescrite en application de l'article L.211-14-1 du code rural

<b>Nom et prénom</b>	<b>Adresse professionnelle</b>
BASSET Isabelle	6 rue du 11 novembre, 43220 DUNIERES
BASTIEN Gilles	61 avenue d'Auvergne – 43100 BRIOUDE
BASTIEN Jacqueline	61 avenue d'Auvergne – 43100 BRIOUDE
COLLIN Audrey	51 avenue Charles Dupuy – 43700 BRIVES CHARENSAC
GOHE Patrice	Le Rafale, 47 Bd Gambetta 43000 LE PUY EN VELAY
HALLE Valérie	Place du Marché – 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL Rue de la Ferrande – 43800 ROSIERES
HANNIER Igor	Res. Les 2 rocs, 12 avenue d'Aiguilhe 43000 LE PUY EN VELAY
JACOB Eric	15, rue du Mont Bar – 43270 ALLEGRE
JULIEN Francis	Route de Mende - 43340 LANDOS
LE FUR Cyrille	Place du Marché – 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL Rue de la Ferrande – 43800 ROSIERES
MOSSER Jacques	Res. Les 2 rocs, 12 avenue d'Aiguilhe 43000 LE PUY EN VELAY
OLLIVIER Bernard	ZA de Chatimbarbe - 43200 YSSINGEAUX
PELLETRAT Olivier	61 avenue d'Auvergne – 43100 BRIOUDE
PLANTIN Bernard	13 place Michelet - 43000 LE PUY EN VELAY
ROCHETTE-PELLETRAT Catherine	61 avenue d'Auvergne – 43100 BRIOUDE
ROSTAGNAT Line	ZA de Chatimbarbe – 43200 YSSINGEAUX
TREUIL Frédéric	ZA de Villeneuve – 43200 YSSINGEAUX ZA du Pêcher – 43120 MONISTROL SUR LOIRE
TRUCHETTI-LE FUR Agnès	Place du Marché – 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL Rue de la Ferrande – 43800 ROSIERES
VERHAEGHE Eric	Place du Marché – 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL Rue de la Ferrande – 43800 ROSIERES
YONGER Marie-Odile	Rue Marsset - 43300 LANGEAC